

Noir /blanc

Plus qu'un éditorial...

SOMMAIRE

Compte rendu

Notre rendez-vous au Ministère de la Culture nous permet de faire un état des lieux... sur près de trois pages

page 1, 7 et 8

Tribune libre

Intervention de l'artiste René Guiffrey au sujet du statut de l'artiste aujourd'hui

pages 2

La commission Imbert

Aperçu du contenu de la Commission sur l'enseignement

page 4

Les écoles des Beaux-Arts

A propos du prochain numéro de l'Info Noir/blanc

page 5

Epinglages

Bonne année 1998

page 5

L'actualité du droit d'auteur...

Les récentes évolutions du droit d'auteur en France et en Europe

page 6

Cet écrit a la forme et le ton d'un compte rendu. Il nous permet à la fois de faire un petit état des lieux en début d'année, et de rendre compte des entretiens que nous avons eu au Ministère de la Culture.

Edito

Après avoir sollicité un rendez-vous auprès de Mme. Trauttmann, nous avons enfin été reçus au ministère le jeudi 04 décembre 1997, par Mme Anita Weber, alors conseiller technique de Mme la Ministre (M. Caméo a depuis remplacé Mme Anita Weber à ce poste).

A cette occasion, nous avons une nouvelle fois formulé, parfois sous formes de questions, nos inquiétudes et notre scepticisme à propos de l'absence, du silence ou de la déficience de l'Etat et du Ministère de la Culture dans des domaines dont il a la responsabilité.

Outre notre souhait de voir la Maison des Artistes séparée de " l'association de la maison des artistes ", dont la proximité, l'ingérence et la finalité laissent entendre qu'elle est une organisation professionnelle directement liée à la caisse de recouvrement, nous avons fait remarquer à

notre interlocutrice que le déménagement rue de Flandres de la Maison des Artistes n'avait en rien contribué à améliorer son fonctionnement. Cette citadelle, toujours imprenable et centralisée (à Paris et nulle

part ailleurs), fort de son contingent de "fonctionnaires" plaidant quotidiennement la non-responsabilité, persévère à appliquer un règlement pour le moins inadapté et ubuesque.

Il nous est toujours impossible actuellement de faire valoir la totalité des gains de nos différentes activités "l'aspect parfois kafkaïen que prend une tentative d'affiliation demeure un véritable parcours du combattant, se soldant pour beaucoup d'entre nous par une obligation de cotisation, sans pour autant pouvoir profiter en contre partie, même périodiquement et au prorata de nos revenus, d'une couverture sociale dont nous avons souvent un réel besoin. En conséquence, il nous a paru important de faire savoir que nous désirions pouvoir redéfinir au plus vite les missions de cette institution et les moyens dont elle dispose pour les mener à bien.

Le problème de l'accumulation des statuts trouve l'une de

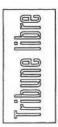
ses origines aux sources même du système. Un artiste, tout en étant affilié à la MdA pour son travail plastique, est payé en honoraires s'il est invité à intervenir, toujours en tant qu'artiste, lors d'un colloque, ce qui l'oblige à avoir un deuxième statut de travailleur indépendant. On peut en ajouter un troisième pour peu que ce même artiste soit enseignant dans une école d'art, engendrant un cumul de cotisations et de statuts invraisemblable.

De l'enseignement dans ces écoles il a également été question. Concernant l'enseignement général, nous avons demandé qu'à court terme, soit engagée une réelle politique d'enseignement de l'histoire de l'art (y compris celle des autres domaines artistiques), dans les écoles et les lycées. Dans le cadre spécifique des écoles d'art, nous avons insisté sur le déficit chronique dans leurs pro-

grammes de cours sur la législation et la fiscalité qui régit le milieu de l'art. Nous avons donc suggéré la mise en place rapide, en collaboration avec les structures décentralisées de l'Etat. d'un véritable

enseignement juridique, qui selon nous aurait l'avantages de fournir aux étudiants sortant des écoles, les données essentielles leur permettant d'aborder le monde du travail avec des données plus concrètes et réalistes.

Nous estimons par ailleurs, que cet enseignement est indispensable pour mettre un terme définitif aux abus que subissent les artistes, parfois sans même le savoir. Seul le respect des droits d'auteurs et donc leur parfaite connaissance sont à même de nous garantir contre des actes de censure et la non rétribution lorsqu'il y a reproduction et diffusion d'œuvres. (2) Il est probable, que les formations professionnelles du domaine artistique soient parmi les dernières à ne pas bénéficier d'un enseignement fiscal et juridique. Nous espérons que la Commission Imbert (voir à ce sujet page 4), dont les membres planchent actuellement sur l'état et le devenir des écoles d'art en France, se saisira de ce problème. (2)



A propos du statut de A propos uu statut u l'artiste, aujourd'hui

Intervention de René Guiffrey, membre du Caap, sur le thème « être artiste aujourd'hui ? » lors du forum, L'artiste dans la cité, organisé par la galerie du Haut-Pavé le 29 novembre 97 à l'Ecole du Louvre, Paris.

On m'a invité à répondre à la question « être artiste aujourd'hui? ». Et tout d'abord : « se désigne-t-on « artiste » ou est-on reconnu « artiste » par un milieu social, politique, institutionnel ou encore par un marché? »

Je ne vous cacherai pas que je suis très perplexe dès le début car je soupçonne les amis qui m'ont invité de ne pas l'avoir fait au nom de l'amitié seulement mais parce qu'ils m'ont eux-mêmes désigné artiste. C'est ce que j'ai lu sur le programme de ce forum : René Guiffrey, artiste. Au fond, je pourrais me retourner vers ces amis et leur demander pour quelles raisons ils m'ont ainsi désigné « artiste » et, puisqu'ils l'ont fait, ils doivent bien savoir à quoi on le reconnaît et donc répondre eux-mêmes à la question perfide qu'ils me posent.

La reconnaissance de l'artiste

Car on peut naturellement poser cette question (se désigne-t-on artiste ? etc.) à celui qu'on qualifie d'« artiste ». De quel moyen dispose-t-il pour justifier ce titre et dans le doute est-ce bien à cet « artiste » de répondre plutôt qu'à celui qui le questionne?

Etre artiste aujourd'hui ? Ce qui me paraît essentiel dans cette question, c'est peut-être moins « être artiste ? » que « être artiste aujourd'hui ? ». Il me semble que la question d'être artiste ne se pose pas aujourd'hui comme elle se posait hier. Albert Camus répondait : « Je ne suis pas sûr d'être un artiste mais je suis sûr de ne pas être autre chose » (mais si j'étais sûr, moi aussi, de ne pas être autre chose lorsque j'avais vingt ans, je suis toujours sûr de ne pas être autre chose aujourd'hui mais sûr aussi que c'est pour d'autres raisons, certainement moins idylliques que celles d'hier). Aujourd'hui, la question de la reconnaissance de l'artiste se pose avec plus d'acuité au'hier me semble-t-il.

Je ne me sens pas autorisé d'interdire à quiconque le droit de se reconnaître artiste lui-même si tel est son bon plaisir. La démarche me paraîtrait seulement un peu puérile. A moins de vouloir se marginaliser soi-même, 'éviter ainsi d'affronter les problèmes et de tenter de répondre aux questions

Un métier, une pratique ?

Etre artiste aujourd'hui, ce n'est pas exercer un métier au plein sens du terme, c'est exercer une pratique (un plombier-zingueur qui obtient un C.A.P est sûr d'être devenu plombier-zingueur; un étudiant qui obtient un diplôme de fin de cycle d'une école des Beaux-Arts n'est pas sûr d'être un artiste - ou plutôt, il n'est pas sûr qu'il soit un

Etre artiste aujourd'hui, c'est se poser la question de savoir ce que représente cette pratique au sein de la société dans laquelle nous vivons et qu'at-

tendre de cette société face à cette pratique ? Nous pouvons légitimement penser que bien que cette pratique ne soit pas un métier, nous sommes en droit de demander à cette société de prendre cette pratique en considération et d'attribuer aux artistes un statut.

L'artiste et les institutions

C'est sur ce point à mon avis que doit porter l'essentiel de la question de la reconnaissance de l'artiste par la société et, à partir de là, à nous de préciser à cette société ce que nous attendons de ce statut (et bien entendu, comme un statut cela implique des droits, il me semble que c'est sur ce point que nous devons nous unir pour défendre ces droits)

Etre artiste aujourd'hui, c'est essayer d'exercer une pratique à l'intérieur d'un système politique et social précis. Etre artiste aujourd'hui en France, c'est être « quelque chose » à l'intérieur d'un système libéral. Or, dans un système libéral, ce qui est « quelque chose » aujourd'hui n'est pas assuré d'être « quelque chose » demain. Le système libéral est lié au Profit et le système libéral reconnaîtra pour artiste celui qui acceptera les règles du jeu qui lui sont proposées par ce système.

Il le fera par le biais des Institutions, donc des Institutionnels. C'est à celui-là seulement que ce système accordera le statut d'artiste. Artiste qu'on appellera pudiquement « solvable », qui pourra être imposé, capable de payer sans problème le loyer des ateliers que ce système lui attribuera, de cotiser régulièrement aux prestations des divers organismes « sociaux » et caisses « sociales » mis en place par le système. Il faut savoir que la plupart de ces artistes reconnus par le système forment le plus gros de la troupe de ce qu'on peut désigner sous le nom d'artistes commerciaux ou d'agrément (peintres de la place du Tertre, des galeries du faubourg Saint-Honoré ou de l'avenue Matignon). Il n'est pas inintéressant de mentionner que ce sont ces « artistes » qui siègent le plus souvent dans les commissions officielles comme représentant les artistes (commissions d'attribution d'atelier, Maison des Artistes - dont ils constituent la majorité active - etc.).

Revue presse ...

Polémique / art contemporain

Les réelles retombées de cette polémique sur le champ de l'art [...] dégagent un sentiment amer et une impression de gâchis total. Dans le sud de la France, le responsable d'un FRAC nous explique comment certains conseillers municipaux qui regardaient autrefois d'un œil soupconneux les étranges installations régulièrement présentées à leurs concitoyens, peuvent aujourd'hui s'en donner à cœur joie : « Ils arrivent aux réunions municipales avec un article de Jean Clair en main, brandissent son nom et son titre de directeur du musée Picasso comme une véritable caution morale, et en profitent pour réclamer des baisses de subvention et pour remettre en cause la politique culturelle de la ville. »

Les Inrockuptibles - 24 décembre 1997

Polémique / art contemporain (bis)

Du débat au déballage, la polémique, engagée sous les auspices du coup bas, s'achève dans le caniveau. Pourtant, de ce brouhaha hexagonal émergent des questions d'importance. Quelle place doit être celle de la puissance publique dans la promotion de l'art le plus actuel ? Existe-t-il une spécificité de l'art acheté, subventionné par les instances d'Etat ? Peut-on parler d'un « art national » sans verser dans un nationalisme étroit ? La critique de l'art contemporain est-elle synonyme d'une allégeance aux thèses de l'extrême droite ? Autant de questions qui méritent un examen serein, qui justifient l'ouverture d'un vrai débat. Celui-ci, une fois de

plus, aura été escamoté.

A leur place [...] semaine après semaine, d'un quotidien à l'autre, l'ouverture impudique du calepin des rancœurs, des amitiés trahies, des passions contrariées.

D. Ottinger - Courrier des lecteurs Le Monde - 28/29 décembre 1997

Ventes aux enchères (bis) et supercherie

[...] une des plus grandes supercheries du marché de l'art français. Les commissaires-priseurs, qui sont officiers ministériels, A ceux-là s'ajoutera une petite minorité d'artistes plus « culturels » ou de « recherche » et enfin parmi cette petite minorité une infime partie que le système surmédiatisera, entretenant ainsi par le biais des médias son aura culturelle. On utilisera parfois l'exception, mais seulement l'exception pour justifier la règle, c'est à dire qu'on introduira au compte-gouttes, parmi les artistes « surmédiatisés » tel ou tel artiste, anonyme jusque là, pour preuve de libéralisme du système. C'est ce qui explique la litanie répétitive des quelques noms « emblématiques » ou incontournables - augmentée d'un anonyme parfois - de l'art d'aujourd'hui. Ils sont l'alibi culturel d'un système qui n'a que le souci de se perpétuer.

Beaucoup trop de gens (Institution, Ministères, musées, lieux culturels, commissaires d'exposition, critiques, galeries, etc...) sont interessés, émargent à ce système, pour espérer un quelconque changement de cap pour cette minorité d'artistes moins commerciaux.

Aioutons pour être complet, une catégorie d'habiles stratèges (le mot stratégie figure depuis quelques temps dans le vocabulaire des étudiants des écoles d'art : « quelle est ta stratégie ? ») petits malins qui ne produisent plus une œuvre mais proposent un produit non fini, à saisir tel quel, à tel ou tel décideur qui, le sélectionnant et le montrant, en deviendra également l'auteur en quelque sorte. (Documenta 97 n'est plus une exposition d'œuvres d'artistes choisies pour leur intérêt de recherche mais d'abord une exposition, une œuvre de Mme Catherine David - laquelle ajoute sans rire, ni broncher: « on ne peut plus laisser faire aux artistes tout ce qu'ils veulent ». Le Monde). Et que dire du pavillon français de la dernière biennale de Venise ?

Le milieu de l'art

Reste enfin ce qu'on désigne globalement d'un terme un peu interlope : le milieu de l'art. Univers très particulier, très complexe pas toujours très recommandable, avec ses gens très honnêtes parfois mais aussi ses proxénètes et ses parrains - doit-on ici parler de tout l'argent rapporté par le marché de l'art ?. Le milieu de l'art, personne ne

sait très bien qui il est, ni qui l'a élu mais c'est une redoutable machine à reconnaître ou ne pas reconnaître les artistes. Malheur à qui refusera de lui faire acte d'allégeance (conseil à un jeune artiste qui voudrait réussir).

C'est le milieu de l'art qui influence le marché de l'art. Un artiste sera reconnu tel par le marché de l'art qu'une fois qu'il l'aura été par les institutionnels puis par le milieu de l'art.

Les responsabilités de l'artiste

Il est dit dans l'énoncé du programme de ce forum : « la reconnaissance et la liberté de création qui lui sont accordées (à l'artiste) impliquentelles une responsabilité sociale ? politique ? un engagement ? Je ne suis pas sùr que la liberté de création lui soit aussi facilement accordée qu'il est dit, pas plus que sa reconnaissance.

Je n'ai pas très envie de rouvrir le débat sur l'engagement de l'artiste; assez de pages ont été écrites à ce sujet. Ce dont on peut être sur c'est que plus que jamais aujourd'hui les artistes auront à se battre pour continuer d'exister.

Matériellement d'abord : les institutions ont-elles seulement la volonté de soutenir les artistes et d'améliorer leurs conditions matérielles ? On ne se gène pas pour invoquer la période de crise que nous traversons et sa fameuse « réalité économique » pour éliminer, exclure et rejeter tout ce qui n'aura pour ambition que de s'occuper de « création ». La priorité, le pas pris par « l'existentiel » sur le culturel, le « quotidien », le « réalisme », le nivelage de tous les audimats en fourniront les moyens et les raisons. Je ne résiste pas à l'envie de vous lire ce que m'a écrit un maire à propos de l'inauguration - qui n'a pas eu lieu d'une œuvre monumentale que i'ai réalisée dans sa ville : « Plusieurs raisons que je vous exposerai peut-être de vive voix en sont la cause, mais plus particulièrement celle-ci : en ces périodes très difficiles où les chômeurs sont innombrables. où les gens souffrent beaucoup et où les villes accusent des problèmes sociaux d'une très grande gravité, il paraît difficile de concilier cette situation avec des manifestations de réjouissance organisées à l'occasion de la mise en place d'une œuvre destinée à embellir la ville. » Embellir la ville. L'artiste comme agrément, comme superflu!

S'il est une responsabilité politique et sociale qui incombe à l'artiste, à l'artiste d'aujourd'hui, c'est de rester extrêmement vigilant devant la menace de marginalisation de sa création au nom d'une quelconque réalité économique. Et enfin de résister aujourd'hui à une attaque politiquement plus que douteuse de quelques soi-disant sommités du fameux milieu de l'art dirigée contre les artistes contemporains, attaque qui rend grand service à des élus de tous bords pour s'ériger en censeurs et juges des artistes et pour passer aux actes s'il le faut. Depuis quelques temps le nombre de nos juges augmente et notre liberté de création se mesure trop souvent à l'aune de leur nullité culturelle.

René Guiffrey

Forum « l'Artiste dans la cité » Organisé par La galerie du Haut-Pavé le 29 novembre 1997 à l'école du Louvre à Paris.

Thèmes abordés: Etre artiste aujourd'hui - Les enjeux des pratiques artistiques - Quelles médiations pour quel public - Lieux et réseaux alternatifs.

Transcription des débats disponible dès avril 1998. Renseignements : Galerie du Haut-Pavé 3, quai de Montebello 75005 Paris Tel : 01.43.54.58.79.

Les propos de René Guiffrey n'engagent naturellement que lui. En aucune manière, ils ne seraient être représentatif de la ligne apolitique et "hors débat esthétique" que s'est fixé le CAAP.

Cette rubrique est une tribune libre, ouverte à tous témoignages et propos dignes d'intérêts, de membres adhérents ou non.

3

sont en effet censés être les garants des ventes aux enchères. La loi leur impose notamment de garantir l'authenticité d'un lot, et ce sur une durée de trente ans.

L'acquéreur d'un faux peut ainsi protester vingt-neuf ans après une vente et, en principe, obtenir réparation.

Dans la réalité c'est bien plus compliqué. Quand le remboursement lui est réclamé, le commissaire-priseur se défausse sur l'expert ou sur les assureurs.

L'assureur fait la sourde oreille, arguant qu'il faut se retourner contre

l'expert ou contre le vendeur. Les manœuvres dilatoires durent des années. Le client est forcé d'attaquer devant les tribunaux, ce qui entraîne des frais non négligeables. Les expertises sont longues et coûteuses...

Libération - 12 décembre 1997

Du bon usage des faux

De février 1988 à mai 1989, Maître Olivier Perrin a fait passer 22 « Barcelo » aux enchères, dont 20 ont été dénoncés comme faux. [...] Les adjudications, commencées à 42000 francs, se sont envolées à 665 000 francs, ce qui porte le commissaire-priseur à manier le paradoxe : « Même si ce sont des faux, c'est grâce à moi que la cote de Barcelo s'est envolée! »

Libération - 12 décembre 1997

Emploi- jeune culturel

Trois pistes se dégagent pour la création des emplois - jeunes culturels. La première piste recouvre l'aide à l'initiation, à la formation et à la découverte de produits culturels et de technologies dans le cadre de « l'éducation culturelle de proximité ». Derrière le brouillard des mots, il faut discerner l'aide à la lecture, à l'audiovisuel, à l'informatique, mais aussi à l'initiation à la philosophie et à l'architecture.

La deuxième piste concerne l'aide à la gestion de petites structures culturelles, enfin la troisième piste concerne des missions de valorisation et de protection du patrimoine. Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

Lettre de mission de la Commission nationale sur l'enseignement

République Française Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre Porte-Parole du Gouvernement

> Monsieur Jacques Imbert Inspecteur général des enseignements artistiques Délégation aux arts plastiques

Monsieur l'Inspecteur Général,

Le ministère de la culture doit répondre aux enjeux culturels du XXIème siècle et par conséquent contribuer avec efficacité à inscrire l'art et la culture au cœur de la société, au cœur de la vie de chacun.

Pour atteindre cet objectif et préparer l'avenir dans ce sens il faut accorder une place centrale à la formation culturelle des jeunes, tout spécialement aux enseignements artistiques. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'en faire une priorité de mon ministère.

En ce qui concerne les arts plastiques, on peut faire à l'heure actuelle un double constat. D'une part nous possédons en France un réseau d'écoles de haut niveau, en progrès constant, d'autre part ces établissements sont extrêmement fragilisés en raison d'un statut peu clair, de financement non stabilisés, d'un fonctionnement difficile. Ils n'ont pas la place et le rôle qu'ils devraient avoir.

L'Etat et les collectivités locales qui en assurent la charge ne peuvent se satisfaire de cette situation.

En conséquence, je vous demande de me faire des propositions visant à définir un projet politique pour cet enseignement, susceptible de lui conférer au niveau local, national et international une nouvelle place et un nouveau rayonnement. Ce projet doit permettre aux écoles d'art de former des artistes et des professionnels de qualité tout en s'insérant dans la vie culturelle, artistique, économique des villes où elles sont implantées.

Plusieurs questions mériteront d'être étudiées

- Quelles fonctions pour les écoles d'art? De la mission nationale de formation de professionnels aux initiatives locales ou régionales. Les écoles en région doivent-elles développer des missions et un projet spécifique?
- Quel rôle pour l'ENSBA, l'ENSAD, l'ENSCI ?
- Quel statut pour l'enseignement dispensé dans les écoles d'art agréées par le Ministère chargé de la culture? Quel forme juridique pour ces établissements? Quel statut pour les enseignants qui y exercent?
- Quelles conséquences entraînerait un éventuel changement de statut ?
 La plupart des écoles délivrent des cours post et périscolaires. Est-il souhaitable et selon quelles modalités que soit renforcée leur action en faveur de la découverte par le plus grand nombre de la dimension artistique ?
- Quel schéma régional, interrégional, national d'organisation des enseignements tenant compte de la spécificité et de la complémentarité des écoles comme des perspectives d'insertion professionnelle des étudiants ? selon quels critères ?
- · Quelle articulation avec l'enseignement supérieur ?
- Quel partenariat entre les collectivités publiques pour l'organisation et le financement du réseau des écoles d'art ?
- Quelles initiatives développer dans le contexte des enseignements artistiques européens?

Je vous demande afin de mener à bien votre mission de réunir sous votre présidence une commission nationale d'étude composée d'élus, de professionnels et de personnes qualifiées dont l'installation aura lieu le 11 décembre.

Vous serz amené à consulter très largement les organisations syndicales et professionnelles concernées ainsi que les fédérations nationales d'élus des collectivités territoriales.

Je vous demande également de bien vouloir me remettre les premiers résultats de vos travaux avant la fin février 1998 et le rapport définitif le 30 juin 1998.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine Trautmann

11 décembre 1997

MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE SUR LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN ARTS PLASTIQUES

Président : Jacques IMBERT, Chef de l'inspection générale de l'enseignement artistique.

Membres: Patrick BALEYNAUD, Président de la Commission Culture du Conseil Régional du Centre; François BROUAT, Adjoint au sous-directeur des affaires juridiques à la DAG; Pierre BURAGLIO, artiste et enseignant; François BURKHARDT, Directeur du département design à l'école des beauxarts de Saërbruck; Bruno CARBONNET, artiste et enseignant; Jean-Claude CHEDAL, Chargé de mission à l'IGEA à la DAP; Colin CINA, Directeur de l'école d'art de Londres Chelsea School of ART& DESIGN; Chantal CRESTE, Conseiller pour les arts plastiques en Languedoc-Roussillon; Thierry DAHAN, Délégué général aux affaires culturelles et au sport, Mairie de Lyon; Michel ENRICI, Directeur de l'école d'art de Marseille; Gilles GALODE, Chercheur à l'IREDU - Université de Bourgogne; Jean-Pierre GREFF, Directeur de l'école d'art de Strasbourg; Yannick GUIN, Adjoint au maire chargé des affaires culturelles, Ville de Nantes; Nadine HERMAN, CNFPT, Coordinatrice pédagogique culture; Jacquelline KRIEN, Chef du département des enseignements artistiques DAP; Corinne LE NEUN, Conseiller pour les arts plastiques en Picardie; Jean-Michel LUCAS, Directeur régional des affaires culturelles en Aquitaine; Claude MINIERE, Inspecteur général adjoint de l'enseignement artistique DAP; Bernard MONINOT, artiste et enseignant; Marc PARTOUCHE, Directeur de l'école d'art de Cergy-Pontoise; Anne POPEREN, DAG - Bureau du Budget; René RIZZARDO, Directeur de l'observatoire des politiques culturelles; Patrick TALBOT, Directeur de l'ANDEA et directeur de l'école d'art de Nancy; Fred THOREL, Maire-adjoint chargé des affairesculturelles, Ville d'Amiens; Bernard TOULEMONDE, Doyen de l'inspection générale de la vie scolaire, Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie; Jacques VALLET, Directeur du District de Montpellier.

4

Revue de presse...

Sculpteurs!

Les gouvernements changent et les artistes ne voient pas de différence dans les politiques culturelles. Nous percevons toujours une politique reposant sur des choix élitistes, évoluant suivant les modes et les choix personnels de tel ou tel responsable. Nous contestons le fait que ces choix, malgré leur relative diversité, ne témoignent pas du tout de la création contemporaine dans son ensemble. Les sculpteurs ont le sentiment que la sculpture est considérée par les pouvoirs publics

comme une activité un peu désuète, à laquelle sont préférées dans le cadre de la commande publique, des démarches périphériques qui relèvent d'autres disciplines, paysagisme, éclairage, design, photos.

Bulletin du Syndicat National des Sculpteurs - novembre 1997

Canal + d'Art

Canal + a chargé Ben [...] de transmettre son savoir au téléspectateur béotien.[...] Selon Ben, l'origine de la peinture vient des singes qui, pour séduire les femelles, frot-

taient leur arrière-train sur des rochers de différentes couleurs.

Ainsi leurs fesses se coloraient d'une agréable teinte rouge, bleue, ou de refflets marron qui avaient les préférences des guenons.

Figaro - 11 décembre 1997

Bauhaus, le retour!

L'école d'architecture et d'arts décoratifs du Bauhaus, qui avait du fermer ses portes sous la pression des nazis en 1931 à Dessau (sud de Berlin) accueillera de nouveau des étudiants à compter de la ren-

trée 1998.

La formation, interdisciplinaire, associera notamment design, architecture, urbanisme et paysagisme.

AFP - 4 décembre 1997

Signature?

La Cour de cassation prononce un arrêt stupéfiant : un copiste a le droit d'apposer sur une copie fidèle la (fausse) signature d'un peintre mort depuis plus de soixante-dix ans. [...] Les juges ont en effet considéré que « la reproduction de la signature de l'auteur

AU SOMMAIRE DU PROCHAIN NUMÉRO LES ÉCOLES DE BEAUX ARTS

Interventions à paraître dans le n° 10

- Patrick Talbot, directeur de l'école nationale de Nancy et président de l'Association des directeurs d'écoles d'art.
- Jean Pierre Greff directeur de l'école d'arts décoratifs de Strasbourg
- Colette Garraud, trésorière de l'association des enseignants des écoles d'art.
- Annick Lantenois, professeur d'histoire des arts à Cambrai

Enquêtes

- Les concours...
- la fermeture de certaines écoles (Pau)
- · Le duo Limoges / Aubusson

Nous recherchons encore toutes informations sur l'ensemble des écoles de Beaux-Arts et plus précisément sur :

- Politique de recrutement des enseignants
- Fermeture de postes ou menace de fermeture d'écoles, dysfonctionnements...
- Pédagogie : nouvelle tendances ?
- Rapport des écoles avec les municipalités et les régions
- Ouverture des écoles sur l'extérieur, projet hors les murs, relation avec les institutions (Centre d'art, Drac, Frac, DAP)
- Politique de recrutement des étudiants. Le devenir des étudiants après leur diplôme.
- Information à l'intérieur des écoles sur le statut des artistes, la Maison des Artistes, le droit d'auteur...
- Les revues des écoles de Beaux Arts : buts, rayonnement, ouverture aux étudiants, projet pédagogique...

Contactez-nous...

Nous découvrons avec beaucoup d'étonnement, une annonce publicitaire de la Municipalité de Toulon, que publie *art press* dans son numéro de décembre 1997, concernant la galerie municipale Remp'Arts. La municipalité FN recruterait aujourd'hui des artistes pour cette galerie qu'elle a elle-même fermée lors de son élection de 1995. Avec le soutien d'*art press* ?

On se renseigne, à suivre...

Epinglages

BONNE ANNÉE 98

C'est une nouvelle année, c'est donc l'époque des voeux. Alors souhaitons... que le budget de la culture parvienne enfin à atteindre la barre fatidique des 1 %... qu'un nouveau régime fiscal pour les oeuvres d'art soit adopté... que le prochain délégué aux arts plastiques soit véritablement intéressé par son boulot et ne se contente pas d'attendre qu'un autre poste lui soit proposé... que les inspecteurs à la création s'occupent un peu plus de celles des artistes que de la leur propre... que la presse généraliste ouvre vraiment ses colonnes aux arts plastiques... que le télévision parle de l'art contemporain sans préalable bidon... que l'on arrête de voir se chamailler les soi-disant représentants de la critique française... que ce ne soit pas toujours les mêmes artistes qui bénéficient des générosités de l'Etat... que l'on arrête de dire qu'il n'y a pas d'artistes en France... que l'on engage une véritable politique d'enseignement de l'histoire de l'art dans le secondaire... que l'on considère qu'être tout à la fois porte-parole du gouvernement et ministre de la culture, cela s'appelle du "cumul de mandat" et qu'entre deux, il faut savoir choisir.

L'épingleur...

5

d'une œuvre d'art tombée dans le domaine public sur la copie de cette œuvre ne porte pas atteinte au droit moral de cet auteur lorsqu'aucune confusion n'est à craindre entre l'original et sa copie. »

Figaro - 12 décembre 1997

Relire Walter Benjamin

Walter Benjamin sait que l'artiste, à lui seul, ne changera pas le monde. [...] Il croit seulement que, à rebours de l'opinion convenue, l'art doit nous arracher au rêve pour nous faire prendre conscience de

la réalité. La fonction esthétique, de ce point de vue, n'est pas seulement une fonction politique. C'est aussi une fonction « messiannique ou apocalyptique » - puisque le but commun de l'œuvre d'art et du geste politique est bien de faire advenir une véritable « révolution ».

Le Monde - 21 novembre 1997

Marché anglais contre Commission européenne

La Grande-Bretagne, qui bénéficie d'un régime dérogatoire jusqu'en 1999, devrait, au delà de cette date, relever son taux de TVA sur les importations de 2,5 à 5 % et introduire un droit de suite, dont le taux varierait entre 2 et 4 % sur les œuvres d'art exécutées au cours des soixante dix dernières années.[...]

Un rapport émanant du ministère du Commerce et de l'Industrie et publié au début de l'année, indiquait que depuis leur assujetissement à la TVA au taux de 2,5 %, en 1994, les importations en Grande-Bretagne de marchandises provenant de pays extérieurs à la Communauté Européenne

avaient chuté de 40 %. Le montant des ventes réalisées en 1996, qui auraient du être soumises au droit de suite, s'est élevé à 373 millions de livres. Si, du fait du droit de suite, ces ventes partaient se tenir à l'étranger, le manque à gagner pourrait atteindre 65 millions de livres.

Le Journal des Arts - 15 décembre 1997

Carte de séjour « profession artistique et culturelle »

Les députés ont voté le principe d'une carte de séjour « profession artistique et culturelle ». [...]

L'actualité et l'évolution du droit d'auteur

A l'échelle française...

Catherine Trautmann, se penche sur le sujet, et surtout sur les sociétés chargées de collecter le droit d'auteur (lire communiqué de presse reproduit sur cette même page).

Une mise à plat du dossier est en effet nécessaire et attendue depuis le dépôt de bilan de la Spadem (cf. n° ?? de l'Info Noir/ blanc) et la situation de monopole de faît de l'ADAGP et depuis la remise en cause de l'Adami.

Le nouveau gouvernement dérogera-t-il aux habitudes d'opacités régnant dans le secteur et saura-t-il mettre en place des organes de contrôles transparents ? A suivre.

A l'échelle europénne

Le 10 décembre, la Commission européenne a présenté une proposition de directive harmonisant certains aspects des règles relatives au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information.

Cette proposition entend adapter et compléter le cadre juridique actuel en mettant tout particulièrement l'accent sur les nouveaux médias (Internet, CD, CD-ROM et autres médias numériques), afin d'instaurer un marché unique dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins tout en protégeant et stimulant la créativité et l'innovation dans l'UE.

Elle vise en particulier à harmoniser les règles relatives au droit de reproduction, au droit de communication au public (y compris le droit de mettre des oeuvres protégées à la disposition du public sur demande via Internet), au droit de distribution, ainsi qu'à la protection juridique des systèmes de lutte contre la copie et des informations sur le régime des droits.

Cette proposition reflète non seulement les

consultations intensives fondées sur le Livre vert publié en 1995 (travaux de la Commission européenne sur les droits d'auteurs européens), mais aussi les développements internationaux survenus en la matière.

Plus concrètement, la directive proposée transposera les principales obligations découlant des nouveaux traités adoptés en décembre 1996 dans le cadre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur la protection des auteurs et sur celle des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

Des décisions qui rejailliront en de nombreux points sur la gestion du droit d'auteurs dans chacun des pays de la communauté.

Si le respect du droit s'en trouvera sans doute renforcé, les spécificités françaises (droit moral, droit de suite...) subsisteront-elles ?

Communiqué de presse

Madame Catherine TRAUTMANN, Ministre de la Culture et de la Communication, a donné instruction à ses services de veiller au bon aboutissement de la réorganisation de l'ADAMI entreprise par son président et à l'information efficace

des artistes-interprètes sur les dispositions qui seront prises à cet effet.

Les sociétés civiles assurant la gestion collective des droits des auteurs et des titulaires de droits voisins, artistes-interprètes et producteurs, font l'objet d'une analyse périodique de leur activité de perception et de répartition, conformément au code de la propriété intellectuelle qui autorise le Ministre chargé de la culture à procéder à un tel contrôle.

Madame Catherine TRAUTMANN vient de recevoir de ses services le rapport résultant du contrôle de ces sociétés au titre des années 1995 et 1996 (ce document peut être consulté au centre de documentation de la sous-direction des affaires juridiques, 4 rue d'Aboukir - 75002

PARIS). En complément de cet examen général, le Ministère a pris l'initiative de faire effectuer des investigations approfondies lorsque la situation d'une de ces sociétés le justi-

C'est ainsi qu'à la demande de son président, M. Jean-Claude PETIT, la Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens-interprètes -ADAMI- (qui traite 67 000 comptes d'artistes-interprètes) a fait l'objet d'un audit réalisé conjointement de juin 1996 à février 1997 par les inspections générales des finances et des affaires culturelles, visant, notamment, à rechercher des solutions de nature à accélérer ses procédures de répartition, à réduire ses charges de fonctionnement et à améliorer l'information des sociétaires. On rappellera que sur ces trois thèmes s'est développé au sein de la société un mouvement de contestation qui s'est traduit par le dépôt de plaintes civiles et pénales.

Le rapport d'audit relève un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion passée de l'ADAMI.

Il propose deux principaux axes de réforme :
• La simplification des modalités de répartition, par ailleurs conciliable avec l'obligation légale faite à la société de verser des rémunérations à tous les interprètes titulaires des

droits français et européens, même s'ils n'ont pas fait acte

d'adhésion. Cette simplification doit s'accompagner d'une information plus régulière et plus nourrie des artistes-interprètes.

 La réduction des coûts de gestion, que le resserrement des structures de direction et un recentrage des responsabilités techniques doivent permettre dès 1997.

L'audit constate la réalité de l'effort de réorganisation engagé par un conseil d'administration et une équipe de direction renouvelés.

En raison des actions pénales en cours contre la société, le rapport de cette mission d'audit a été transmis au Parquet général. L'exploitation de ce document relevant de ce fait des procédures judiciaires, il n'appartient pas au Ministère de la Culture et de la Communication d'en assurer la publication.

Paris, le 8 août 1997

6

Revue de presse...

La discussion s'est particulièrement envenimée à l'évocation de la carte « artiste » réclamée par les députés communistes, une idée à laquelle se sont tardivement ralliés les socialistes.[...] L'opposition a développé, par la voix notamment de Thierry Mariani (RPR, Vaucluse), ses arguments contre une disposition « inutile » et décidée « pour services politiques rendus » en référence aux pétitions et manifestations lancées en février dernier par des artistes et intellectuels contre la loi Debré.

AFP - 12 décembre 1997

B.B. et le « gougnafier »

Brigitte Bardot traite Jean-Paul Gaultier de « gougnafier » et le critique sévérement pour avoir présenté un boléro en renard roux en juillet dernier.

L'ex-actrice, présidente de la fondation portant son nom, s'en prend également au travail de J.-P. Gaultier :

« Que vous soyez grotesque, que vous ridiculisiez la mode française en attifant les femmes comme des épouvantails à votré image n'a de grave que la détérioration d'une élégance dont vous semblez totalement dépourvu. »

AFP - 19 novembre 1997

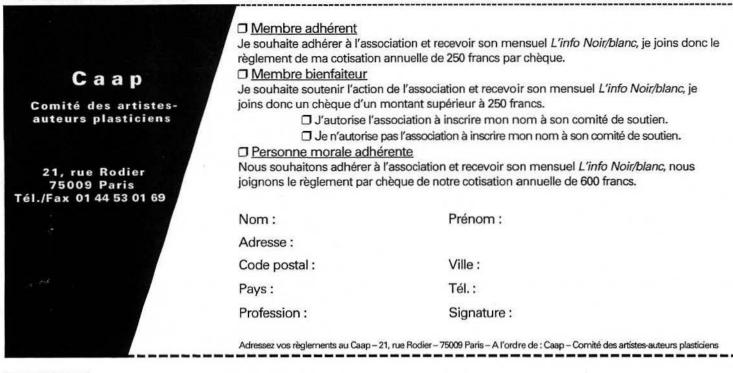
Déconcentration

Mme Trautmann, tout en avouant « comprendre les inquiètudes « [du milieu artistique] a répondu de façon cinglante :

« On a pu lire, ici et là, que les nouvelles mesures de déconcentration [...] équivalaient à un abandon, et que la soumission aux intérêts locaux, à l'opinion majoritaire, voire aux idéologies extrémistes, mettraient en péril la capacité de création et d'innovation de nos institutions artistiques.

Cet amalgame n'est pas tolérable. Je fais pleine confiance aux préfets, aux directeurs régionaux des affaires culturelles et à leurs collaborateurs pour mettre en œuvre une politique culturelle nationale exigeante et tournée vers l'avenir. »

Le Monde - 15 décembre 1997



suite de la première page...

Les moyens d'une politique culturelle

Il faut bien admettre que si depuis le début des années 80, une politique favorable à la création a été mise en place notamment grâce à la création de la Délégation aux Arts Plastiques et à ses petites soeurs décentralisées les Drac, l'état, les compétences et les moyens de ces structures à de quoi susciter quelques inquiétudes.

L'intervention désastreuse de la représentante de la DAP, lors du colloque organisé le 25 novembre 1997 à l'auditorium du musée du Louvre par la Galerie du Haut Pavé en est un bon exemple. Cette intervention au sujet de la médiation (L'intitulé exact du colloque était : Quelles médiations pour quels publics?), loin d'être une exception confirmant une règle, est plutôt un bon exemple d'incompétence en communication ce qui est un comble pour le ministère qui en a la charge et nous paraît symptomatique d'une attitude pour le moins insouciante dont la légèreté frôle parfois l'autodestruction.

Qu'une structure comme celle du Ministère de la Culture, qui dispose non seulement des moyens nécessaires mais également de bureaux décentralisés ne soit pas en mesure de faire convenablement un travail de relation public est déjà un problème. Que cette déficience soit chronique et atteigne des sommets lorsqu'il s'agit de communication de proximité auprès des artistes concernés en régions ou dans les écoles est autrement plus grave.

Cette opacité régnant sur l'ensemble des initiatives et des décisions prises, la non-justification de refus de projets ou de dossiers, l'absence d'informations précises sur des sujets aigus (encore et toujours la législation), amène quasi systématiquement les artistes concernés à prendre un point de vue radical et très virulent à l'encontre de ces services.

Nous avons formulé à ce sujet les inquiétudes que de telles lacunes soulèvent et avons suggéré, que

non seulement le journal de la DAP, "Art Info", continue d'exister (il a récemment été supprimé), mais qu'il soit d'un contenu plus conséquent, plus complet, et mieux distribué (centres d'art, écoles, universités...).

À propos du soutien apporté par l'Etat à la création, nous avons émis quelques regrets et critiques en constatant que certaines mesures laissaient apparaître de graves disfonctionnements, ou n'avaient jamais réellement été mises en place :

Dans le premier cas, nous avons attiré l'attention du ministre sur le fait que les procédures visant à l'application du 1 % architectural avaient jusqu'ici été peu respectées, donnant lieu parfois à des abus caractérisés de la part d'entreprises ou de bureaux d'architectures. ⁴⁹

En ce qui concerne les mesures, (jamais mises en place), d'incitation à la création destinées aux entreprises, elles devaient principalement consister à soutenir des projets d'artistes en commun (1/2 Etat, 1/2 privé). Nous pensons que ce serait non seulement un bon principe d'incitation et de partenariat, mais qu'elles auraient l'immense mérite de faire intervenir directement les artistes dans le domaine des entreprises, avec toute leur complexité, leurs contraintes mais aussi leurs réalités économiques et politiques quotidiennes. Elles permettraient en outre à l'artiste de quitter le milieu exclusif, les réseaux trop étriqués de l'art et de lui permettre de se confronter à des situations certainement plus réalistes.

Le devenir du budget de la culture

Nous avons abordé l'éternel sujet du 1 % du budget de l'Etat consacré à la culture.

Le ministère de la culture continue d'être régulièrement chargé de nouvelles fonctions, de nouveaux domaines, alors que son budget initial n'est atteint que de façon très approximative. Nous savions que les politiques et certains fonctionnaires avaient tendances à considérer la culture comme palliatif contre les problèmes sociaux et à recourir à l'intervention d'artistes (tout domaine confondu), pour pallier aux déficiences de l'Etat en matière de politique sociale. La dernière pilule est récente et fait figure d'un parfait exemple de mépris :

Le ministère des Finances a en effet, et apparemment en un temps record, trouvé le milliard de francs nécessaire pour le fond d'urgence sociale destiné aux chômeurs en détresse. 60 millions de francs ont été ponctionnés sur le budget de la Culture, soit 6 % des sacrifices demandés à l'ensemble des ministères.

Le problème (du chômage), est certes suffisamment grave et conséquent, pour qu'on lui accorde l'attention qu'il mérite et qu'enfin, les mesures indispensables pour en atténuer les conséquences trouvent, notamment dans la notion de solidarité, tous leur sens et leur efficacité.

Mais le fait d'accepter, à petit pas timides et à demi-mot, que le phénomène du chômage n'est plus conjoncturel mais est bel et bien devenu structurel (avec toutes les conséquences que cela implique sur le ong terme), n'autorise personne et surtout pas les politiques à ponctionner de façon totalement disproportionné le parent pauvre des ministères...

Après quelques petits détours à propos du rapprochement de la création et du patrimoine (au sujet duquel nous avons exprimé notre scepticisme concernant une politique commune), et à propos de la loi de déconcentration (au sujet de laquelle le ministère certifie que les mesures nécessaires ont été prises afin de garantir de bonnes modalités de répartition des budgets alloués aux préfets de région), nous avons abordé les problémes liés aux soutiens de l'Etat.

La politique d'achat et le soutien aux galeries

Nous avons fait valoir à ce sujet, que cette politique manquait singulièrement de transparence, notamment en ce qui concerne la réelle répartition de ces aides entre les artistes et les galeries. Il est ainsi nécessaire d'établir un bilan sur les dix dernières années de l'aide à la première exposition, de l'aide à l'édition et des politiques d'achat du FNAC et des FRAC. [ca continue page suivante...]

... suite et lin Seule la transparence et la diffusion d'une information claire permettra de contrôler ensuite auprès des galeries et agents d'art l'utilisation de ces aides et le respect des clauses qu'elles induisent. Les exemples de non respect du partage des ventes à 50 % avec l'artiste dans le cadre de l'aide à la première exposition, comme du non versement aux artistes des fruits d'une vente effectuée auprès d'un FRAC ou d'un musée par une galerie, existent et doivent être dénoncés. Comme doit l'être également l'aide à l'édition déguisée et non comptabilisée des catalogues publiés par les centres d'art ou d'autres institutions à l'occasion de manifestations culturelles, que l'on retrouve en vente dans les vitrines de certaines galeries.

S'ils ne sont pas légions, ces exemples sont suffisamment courants pour inviter le ministère à envisager une refonte de ces aides et un suivi particulièrement attentif de leurs attributions.

Pallier à l'absence de représentation

Nous avons fait remarquer que les artistes étaient depuis longtemps absents de tous les débats concernant le devenir de leur profession. En ayant implicitement délégué leurs pouvoirs à certains de leurs partenaires et intermédiaires, ils ont permis à ces derniers de se les approprier.

Ainsi le ministère de la culture et la DAP ont octroyé aux commissaires-priseurs le non-paiement des droits de reproduction pour leur catalogue de vente. De même, les accords passés entre l'Etat et les galeries sur le non-paiement des droits de suite créent un état de fait qu'il devient difficile de dénoncer.

Au moment où la commission européenne tente de trouver un accord sur les droits d'auteurs, il est urgent et essentiel que les artistes fassent entendre leurs droits et transforment en véritable commission de réflexion les tractations plus ou moins discrètes qui se font sur leur dos. Car il est évident que la poursuite d'une politique du "tout marché" vise à la suppression définitive des droits patrimoniaux des artistes.

Tout en reconnaissant la nécessité d'une harmonisation, nous insistons sur l'obligation de préserver un certain nombre de droits auxquels nous sommes particulièrement attachés. Le droit moral demeurant selon nous, le seul rempart juridique contre la censure et la manipulation des œuvres.

En conséquence de quoi nous avons émis le souhait, compte tenu du nombre et de la nature de nos adhérents d'une part, et du travail d'analyse, d'enquête et d'information que nous avons su effectuer d'autre part, de nous voir officiellement reconnu comme organisation professionnelle, afin de participer aux commissions de travail et être présent dans tous les lieux de décisions concernant le devenir de notre profession. Cela signifie :

- a) Siéger à la Maison des Artistes en tant qu'organisation professionnelle.
- b) Etre présent lors des commissions ou des tables de travail débattant de problématiques affairant aux artistes. (Lors de manifestations tel que le Congrès interprofessionnel d'art contemporain par exemple, ainsi que de toute autre commission professionnelle)
- c) Etre partie prenante dans les débats concernant le devenir des droits d'auteurs, tant à l'échelle nationale en ce qui concerne les sociétés de gestion que dans le cadre des discussions sur l'harmonisation des législations européennes.

Le devenir du CAAP

Nous en sommes là en ce début du mois de février, à constater le travail effectué depuis un peu plus d'un an et à faire le point de tout ce qui reste à faire compte tenu des perspectives qui s'ouvrent à nous, et dans l'attente de réponses concrètes de notre ministère de tutelle.

Au moment où le CAAP va prendre un nouveau tournant, nécessaire et souhaité, il nous faut pourtant tirer une première grande leçon.

Rien de tout le travail qui a été effectué n'aurait été possible sans votre soutien en tant qu'adhérent et sans la volonté, la pugnacité de quelques-uns d'entre nous, qui ont su effectuer quasi quotidiennement un travail important, essentiel et conséquent.

Nous savons que certains d'entre vous se sont plaints, certes gentiment, du retard que prend parfois la parution de l'Info noir/blanc, ou de simples réponses à vos courriers. C'est faire preuve de beaucoup de légèreté dans l'évaluation du temps et de l'énergie nécessaire pour mener à bien un travail de cette envergure, et c'est également ignorer que, non seulement le bénévolat n'est pas source d'enrichissement personnel, mais que bien souvent, mise à part la satisfaction du travail bien fait, il est source de bien des amertumes.

A présent, et sans vouloir continuer à être désagréable, les choses sont on ne peut plus simples. Ce travail de veille, d'analyse, d'enquête et d'information doit continuer. Parce qu'il a permis de débloquer des situations parfois critiques pour certains d'entre nous, parce qu'il a permis de dénoncer des abus et de mettre en lumière des dysfonctionnements, parce que ces débats, ces problèmes, ces conflits sont les nôtres et que nous en avons la responsabilité, parce qu'enfin, si nous n'occupons pas le terrain, d'autres le feront à notre place, et pas toujours dans le sens qui nous convient... Pour cela, nous avons besoin de vos (ré-) adhésions d'abord, mais également, et c'est aujourd'hui absolument indispensable, compte tenu de la situation, que certains d'entre vous prennent en charge une partie du travail et des dossiers que nous souhaitons développer ; études et rédaction d'un contrat type avec les galeries, étude sur la constitution des collections des Fracs, sur les rapports artistes et mécénat d'entreprise, fin de réalisation et suivi du site internet de l'association, etc...

Toutes ces choses que notre équipe devenue aujourd'hui trop réduite, n'est plus, pratiquement, en mesure d'assumer convenablement...

A vous de décider...

(1) - Un décret datant du mois de juillet 1997, permet en principe aux personnes qui exercent successivement au cours d'une même année plusieurs activités dont la principale est indépendante de pouvoir bénéficier d'une proratisation de leur cotisation. (2) - A noter que le monopole de fait que détient l'Adagp, l'oblige en principe à faire valoir les droits des artistes même lorsque ceux-ci ne sont pas inscrits à cette société.

(3) - Le prochain numéro de l'Info Noir/blanc, prévu vers la fin du mois de février, sera exclusivement consacré à une enquête sur les écoles d'art en France.

(4) - Depuis peu, des représentants des Drac doivent obligatoirement sièger aux commissions de décision concernant le 1 % architectural.

Annonces

Chaque premier mercredi du mois, les membres actifs du Caap organisent des réunions de travail. Si vous souhaitez y participer, téléphonez-nous au 01 44 53 01 69 (répondeur).

Afin de se développer et de traiter les sujets avec plus de facilité, le Caap recherche des correspondants en région pouvant faire le relais des informations.

Enfin, le Caap recherche des locaux à Paris ou dans la région parisienne à loyer modéré (contact : 01 44 78 07 21).

Au sommaire des prochains numéros :

Education et enseignement
objecteurs de conscience et centres d'art
1 % ; jurisprudence
Oroits d'auteur et copyright, suite

L'info Noir/blanc - Mensuel ISSN 1277-166X - Dépôt légal février 98 Achevé de rédiger le 12 février 98 Bulletin du Comité des artistes-auteurs plasticiens - Caap - 21, rue Rodier -75009 Paris - Tél. / Fax: 01 44 53 01 69 Directeur de publication : Jacques Farine - Rédactrice en chef : Chloe Coursaget - Conception graphique : Bruce Clarke Comité rédactionnel : Catie de Balmann, Florence Banville, Chloé Coursaget, Jacques Farine, René Guiffrey, Frédéric Ollereau, Antoine Perrot, et... l'épingleur.